

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

L'affichage du gouvernement mis à mal par les faits

Le président de la République a déclaré l'égalité femmes-hommes « *grande cause nationale* » du quinquennat. Aussi, le ministère de l'action et des comptes publics a entamé une concertation en vue d'un nouvel accord sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique (FP). Lors des premiers échanges, un point d'étape de l'accord égalité, datant de 2013, révèle qu'après 5 ans, encore trop peu d'avancées concrètes ont été faites.

La CGT a fait de nombreuses propositions sur les différents thèmes lors des réunions à la direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP).

Huit organisations syndicales de la FP au travers d'un courrier adressé au secrétaire d'État en charge de la FP, Olivier Dussopt, ont fait part de leur inquiétude quant à la véritable volonté du gouvernement de faire de l'égalité une priorité.

En effet, les dernières réformes et les restrictions budgétaires marquent de fortes régressions sociales en totale contradiction avec l'exigence d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Pour exemple, le projet intitulé « *refonder le contrat social avec les agents publics* » ne fera qu'accentuer les inégalités professionnelles au sein de la fonction publique (suppressions massives d'emplois, individualisation de la rémunération, plan de départ volontaire, recours accru à la précarité, remise en cause des CHSCT et réduction des prérogatives des CAP, etc.).

De même, le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice et la non-revalorisation des rémunérations sont des mesures aggravantes pour les inégalités entre les femmes et les hommes.

Autre fait alertant : le refus du gouvernement français d'une augmentation de la rémunération des congés familiaux – dont le congé parental – prévue dans la directive européenne.

Cela démontre encore que le gouvernement n'est pas prêt à dégager des moyens pour rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes.

De la même manière, les projets du gouvernement sur la retraite remettent en cause notre système de solidarité et auront, de fait et entre autres, des répercussions négatives sur l'égalité femmes-hommes.

DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE, LA CGT AVEC LES AUTRES SYNDICATS ONT FAIT PART DES POINTS INCONTOURNABLES POUR UN ENGAGEMENT SUR UN NOUVEL ACCORD :

- La revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine avec comme finalité la négociation de revalorisation des grilles indiciaires ;
- La prise en compte de la pénibilité des métiers à prédominance féminine ;
- La neutralisation effective et réelle des effets des congés maternité, des congés afférents à la grossesse, congés parentaux et toutes absences liées à la grossesse et à l'éducation des enfants sur les carrières ;
- Le développement des dispositifs de garde d'enfants adaptés ;
- La mise en œuvre de mesures contraignantes pour les employeurs publics concernant la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Et bien évidemment, des engagements de budgets à hauteur des enjeux fondamentaux et en termes d'échéances et d'inscription dans des textes réglementaires et/ou législatifs sont aussi des préalables à une négociation constructive et de qualité. La DGAFP s'est engagée à nous informer, dès le mois de septembre, du contenu d'un éventuel protocole d'accord.

Montreuil, le 23 juillet 2018